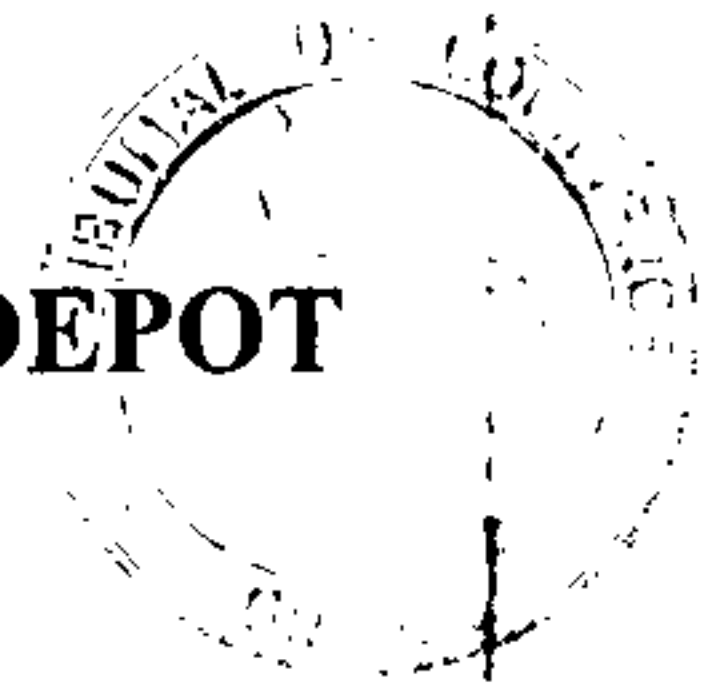


Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

BP 1818, 15 RUE DU PERE BROTTIER
41018 BLOIS
TEL 02 54 78 07 91 FAX 02 54 78 44 30
3617 INFOGREFFE ; www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT



SCP BUISSON GAYOUT LECOMPTE
15 RUE GEOFFROY MARTEL
41100 VENDOME

V/REF :

N/REF : 77 B 69 / 2008-A-1750

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BLOIS certifie qu'il a reçu le 09/07/2008,

P.V. d'assemblée du 14/05/2008

- Modification de la composition du conseil d'administration

P.V. du conseil d'administration du 14/05/2008

- Changement de président-directeur général

Concernant la société

DEC SA - DEPOT ELECTROLYTIQUE & CHIMIQUE

Société anonyme

41170 Cormenon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-1750 le 09/07/2008

R.C.S. BLOIS 775 692 395 (77 B 69)

Fait à BLOIS le 09/07/2008,

Le Greffier

ASO

D.E.C. S.A.
DEPOT ELECTROLYTIQUE ET CHIMIQUE

Société Anonyme
au capital de 500.000 Euros

SIEGE SOCIAL à MONDOUBLEAU (41170) CORMENON Chemin des Roses

R.C.S. BLOIS B 775 692 395 (77 B 00069)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 MAI 2008

L'an deux mil huit,

Le quatorze Mai, à quatorze heures.

Les actionnaires de la Société Anonyme dite **D.E.C. S.A., DEPOT ELECTROLYTIQUE ET CHIMIQUE**, au capital de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €), dont le siège social est à MONDOUBLEAU (41170) Chemin des Roses, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège, sur la convocation du Conseil d'Administration, adressée à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Philippe TREHOUX préside l'Assemblée.

Monsieur Gilles ANNEHEIM HERBELIN qui est, tant personnellement que comme mandataire, le membre de l'Assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, est nommé scrutateur.

Monsieur Christian POUQUIER est choisi comme secrétaire par le Président et le scrutateur.

Monsieur Jacques HABANSKI représentant la société B.H. CONSEILS, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est excusé de ne pouvoir assister à la présente réunion.

Madame Pascale CROSNIER, Madame Marie-Claude BARAT et Monsieur Marc DEGRAS, représentants des salariés, dûment convoqués, assistent à la présente réunion.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 12.661 actions sur les 15.000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

[Handwritten signatures]

ORDRE DU JOUR

- Nomination de nouveaux Administrateurs,
- Pouvoirs.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux représentants des salariés,
- la feuille de présence à l'Assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Il indique également à l'Assemblée qu'à la suite de la cession ce jour de leurs actions par Madame Jacqueline CAILLON et Monsieur Patrick CAPPELLE, ces derniers ont présenté leur démission de leur mandat de Directeur Général Délégué de la société. Il suggère à l'Assemblée de procéder au remplacement des Administrateurs, Madame Jacqueline CAILLON, Madame Eliane POURQUIER et Monsieur Christian POURQUIER qui ont, quant à eux, présenté leur démission de leur mandat d'Administrateur.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de Monsieur Christian POURQUIER de son mandat d'Administrateur, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur Monsieur Philippe TREHOUX pour une durée égale à celle restant à courir du mandat de Monsieur POURQUIER, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe TREHOUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il remplit toutes les conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

d mb pf rt

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de Madame Jacqueline CAILLON de son mandat d'Administrateur, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur Madame Nelly TREHOUX pour une durée égale à celle restant à courir du mandat de Madame CAILLON, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Nelly TREHOUX déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle remplit toutes les conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte de la démission à compter de ce jour de Madame Eliane POURQUIER de son mandat d'Administrateur, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel Administrateur Monsieur Gilles ANNEHEIM HERBELIN pour une durée égale à celle restant à courir du mandat de Madame POURQUIER, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilles ANNEHEIM HERBELIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il remplit toutes les conditions légales pour l'exercice de ce mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme, du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales ou administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été approuvé et signé par les membres du bureau.

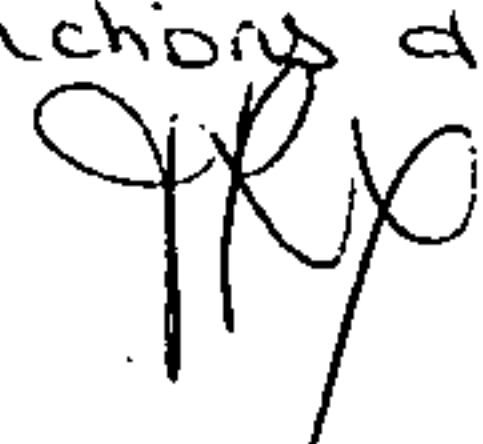
LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

*copie certifiée
conforme*



*Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur*
*Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur*


D.E.C. S.A.
DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES

Société Anonyme
au capital de 500.000 Euros

SIEGE SOCIAL à MONDOUBLEAU (41170) CORMENON Chemin des Roses

R.C.S. BLOIS B 775 692 395 (77 B 00069)

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 MAI 2008

L'an deux mil huit,

Le quatorze Mai, à quinze heures.

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme, dite **D.E.C. S.A., DEPOTS ELECTROLYTIQUES ET CHIMIQUES**, au capital de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000 €), dont le siège social est à MONDOUBLEAU (41170) CORMENON Chemin des Roses, s'est réuni spontanément à l'issue de l'Assemblée Générale tenue ce jour.

SONT PRESENTS

Monsieur Philippe TREHOUX, Administrateur,
Monsieur Gilles ANNEHEIM HERBELIN, Administrateur.

EST ABSENTE ET EXCUSEE

Madame Nelly TREHOUX, Administrateur.

Le Conseil d'Administration réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Madame Pascale CROSNIER, Madame Marie-Claude BARAT et Monsieur Marc DEGRAS, représentants des salariés, assistent à la présente réunion.

Il est procédé à la signature du registre de présence.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe TREHOUX.

Le Président dépose sur le bureau l'ensemble des pièces et documents remis aux membres du Conseil, en vue des délibérations à l'ordre du jour.

Monsieur Philippe TREHOUX fait part aux Administrateurs qu'ils se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GAH if

ORDRE DU JOUR

- Choix des modalités d'exercice de la direction générale de la société, conformément aux dispositions de l'article 225-5-1 du Code de Commerce et de l'article 17 des statuts de la société,
- Nomination du Président du Conseil d'Administration, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur Philippe TREHOUX rappelle aux Administrateurs que l'article 17 des statuts de la société stipule :

« Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité :

- soit par le président du conseil d'administration;*
- soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.*

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

.....L'option retenue par le conseil d'administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à six ans. »

Le Conseil d'Administration devant procéder à la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, il lui appartient de choisir s'il entend confier la direction générale à ce nouveau Président.

Après échange d'observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de la société et de l'article L 225-51-1 nouveau du Code de commerce, le Conseil d'Administration décide que la Direction Générale de la société continue d'être assurée par le Président du Conseil d'Administration, et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Philippe TREHOUX comme Président du Conseil d'Administration.

0A10
th

Les fonctions de Monsieur Philippe TREHOUX prendront effet à compter de ce jour et il exercera les fonctions de Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe TREHOUX, ici présent, déclare accepter lesdites fonctions et déclare, en outre, qu'il ne se trouve pas en contravention avec les lois en vigueur quant au nombre de mandats de Président.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère à Monsieur Philippe TREHOUX les pouvoirs dont il se trouve investi de par la loi par les dispositions de l'article L 225-51 du Code de Commerce ainsi que les pouvoirs nécessaires pour assurer la direction générale de la société, conformément au choix fait par le Conseil d'Administration aux termes de la première résolution qui précède concernant la direction générale de la société.

Monsieur Philippe TREHOUX aura notamment les pouvoirs énumérés par les statuts dont l'énonciation n'est pas limitative, ce dernier étant investi de tous les pouvoirs légaux et réglementaires attribués au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

Le Conseil d'Administration décide que le contrat de travail consenti à Monsieur Philippe TREHOUX se poursuivra aux mêmes charges et conditions et notamment en ce qui concerne sa rémunération, ce dernier ne percevant aucune rémunération au titre de son mandat social..

Le Conseil d'Administration décide que Monsieur Philippe TREHOUX aura droit au remboursement de ses frais de missions et de déplacements sur fourniture de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe TREHOUX, ici présent, déclare accepter les pouvoirs qui lui ont été conférés et déclare remplir toutes les dispositions légales pour l'exercice de ce mandat.

QUATRIEME RESOLUTION

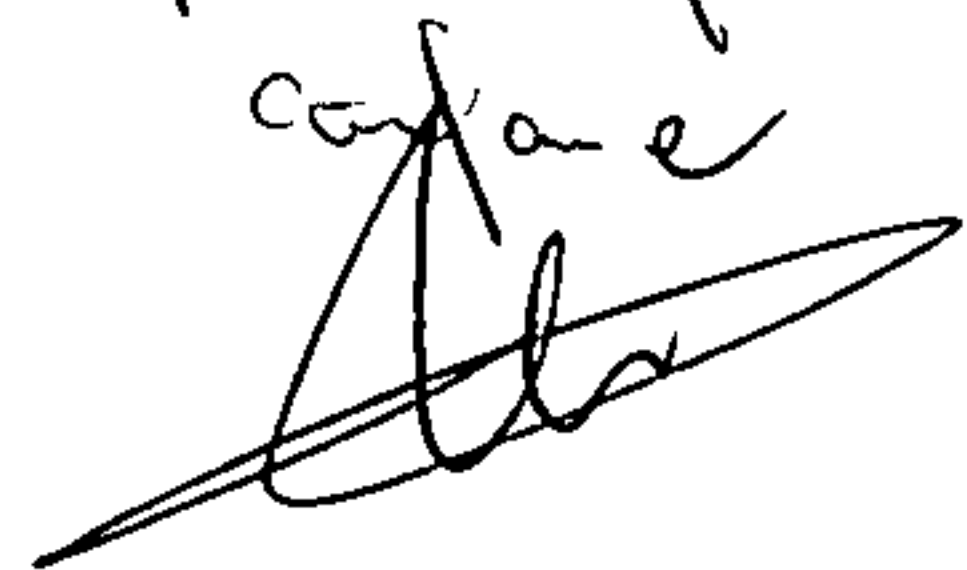
Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales ou administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

ET, DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été approuvé et signé par les Administrateurs.

6AH
copie certifiée
conforme



Bon pour acceptation des
fonctions de Président et de
Directeur Général.
